



PRÉFET DU CALVADOS

CABINET DU PRÉFET

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT  
ET DE LA COMMUNICATION

Caen, le 22 octobre 2019  
à 17 heures

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE n°3

Aujourd'hui, mardi 22 octobre 2019, la préfecture du Calvados a procédé à l'expulsion du squat dit « du Marais », situé aux n<sup>os</sup> 5 et 7 de la rue du Marais à Caen.

81 occupants du squat ont finalement été recensés au total par les services de l'État.

28 personnes en situation régulière au regard du droit au séjour, dont des demandeurs d'asile, ont été redirigées et conduites en bus vers les solutions d'hébergement de droit commun auxquelles elles ont droit. 11 demandeurs d'asile, bien que n'ayant plus droit aux conditions matérielles d'accueil habituelles, ont néanmoins été mis à l'abri de façon temporaire à titre humanitaire.

7 étrangers en situation irrégulière ont été conduits en centre de rétention administrative, et une famille de 5 personnes en situation irrégulière a été assigné à résidence en vue d'être reconduite dans son pays d'origine.

Enfin, à titre exceptionnel et de manière humanitaire, le Préfet du Calvados a proposé à 41 autres occupants du squat trois nuits d'hôtel.

Un petit-déjeuner et un déjeuner ont été proposés aux occupants du squat le temps d'accomplir les formalités administratives nécessaires, qui ont été menées avec l'aide des différents services concernés, dans un bâtiment de l'emprise du site.

Pour mémoire, les biens et effets personnels des occupants sont entreposés sur le site par l'étude d'huissiers mandatée par le propriétaire et restent bien évidemment à la disposition de leurs propriétaires. La mise en sécurité du site est de la responsabilité du propriétaire, qui a pris toutes les mesures nécessaires à cet effet.

Le Préfet du Calvados remercie l'ensemble des forces de l'ordre et de secours ainsi que tous les services de l'État et les prestataires et partenaires pour la préparation et la mise en œuvre de cette expulsion.

Le Préfet rappelle plus généralement l'effort considérable de l'Etat qui a permis d'augmenter très fortement depuis 2016 l'offre d'hébergement d'urgence dans le Calvados, tant pour les demandeurs d'asile que pour le public dit "généraliste" c'est à dire les sans-abri : au total, le parc d'hébergement financé par l'Etat est passé de 2 200 places en 2016 à plus de 2 700 places en 2019, soit une augmentation de 24 %. L'effort financier de l'Etat est de près de 18 millions d'euros par an pour cette seule catégorie d'hébergement.

La part des chambres d'hôtel a pu être réduite à 8,9% du total des nuitées, en augmentant les places pérennes qui seules permettent un accompagnement social adapté. Ces chiffres démontrent l'action redoublée de l'Etat en ce domaine. Les personnes qui ouvrent des squats n'apportent ni solution, ni accompagnement social véritable aux sans-abri qu'ils prétendent aider.

Le Préfet du Calvados rappelle au contraire que l'installation de squats est un acte irresponsable qui maintient les personnes dans une situation de grande vulnérabilité, au sein de locaux souvent insalubres, les expose à des risques d'incendie et peut les mettre à la merci des passeurs et de la criminalité organisée.

Ainsi, une politique volontariste de résorption des occupations sans droit ni titre est menée avec 25 expulsions conduites depuis 2016 dans l'agglomération caennaise. Le Préfet du Calvados poursuivra cette politique avec détermination.